

Déclaration sur la transparence de la chaîne logistique d'INVISTA

Conformément à ce qui suit :

Déclaration sur la loi californienne sur la transparence des chaînes logistiques

(California Transparency in Supply Chains Act Disclosure) - Code civil californien §1714.43

Loi du Royaume-Uni sur l'esclavage moderne de 2015 (United Kingdom Modern Slavery Act 2015), section 54 (6e partie)

INVISTA est une entreprise internationale qui crée de la valeur pour ses clients et actionnaires à travers un portefeuille de technologies chimiques intermédiaires avancées, marques, fibres différenciées, polymères et produits. INVISTA s'engage à exercer son activité dans le respect des lois et avec intégrité. L'engagement d'INVISTA pour l'intégrité inclut, entre autres éléments, une volonté que ses fournisseurs n'aient pas recours au travail forcé sous quelque forme que ce soit, y compris le trafic d'êtres humains et l'esclavage, dans la fabrication des produits qu'ils fournissent à INVISTA. Étant donné le haut niveau de sophistication nécessaire pour produire les biens et services dont INVISTA fait l'acquisition afin de fabriquer ses produits, il est peu probable qu'il existe un trafic d'êtres humains et de l'esclavage dans ces secteurs.

Vérification

INVISTA évalue et sélectionne minutieusement ses fournisseurs. Le système de contre-enquête d'INVISTA exige un examen (à plusieurs niveaux et basé sur les risques) de tous les fournisseurs, dans le cadre de sa supervision continue de la chaîne logistique internationale d'INVISTA.

INVISTA prendra des mesures pour mettre un terme aux relations avec les fournisseurs et autres tiers ne respectant pas ses normes strictes de légalité et de déontologie, parmi lesquelles l'interdiction de l'utilisation du travail forcé sous quelque forme que ce soit, tel que le trafic d'êtres humains et l'esclavage.

Mis à part les étapes et pratiques décrites ci-dessous, INVISTA ne dispose pas de processus de vérification distinct et exhaustif pour évaluer et traiter les risques de trafic d'êtres humains et d'esclavage.

Audits des fournisseurs

De façon générale, INVISTA se réserve le droit d'effectuer des audits et d'évaluer les performances et demande à ses fournisseurs de se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur. Les audits sont effectués sur la base d'un ensemble de facteurs de risque. Par cette méthode, les audits annoncés sont effectués à l'aide de ressources internes et parfois externes. Si un audit révèle le non-respect de nos normes et de notre politique par un fournisseur, selon les circonstances, nous pouvons soit demander au fournisseur de prendre des mesures correctives et de nous informer de leur mise en œuvre, soit mettre fin à notre relation avec ce fournisseur.

Certification directe du fournisseur

Bien que bon nombre de nos accords commerciaux exigent une conformité du fournisseur aux lois et réglementations en vigueur, INVISTA n'a pas de processus de certification directe du fournisseur sur la question du trafic d'êtres humains et de l'esclavage.

Responsabilité interne

Les exigences de conformité et de déontologie d'INVISTA pour les employés, cadres et administrateurs sont exposées dans le [Code de conduite](#) d'INVISTA et dans d'autres communications telles que les Exigences envers les tiers d'INVISTA qui sont remises à certains de ses fournisseurs et autres tiers, ainsi qu'à ses employés ayant une responsabilité directe dans la gestion de la chaîne logistique. Tout non-respect de nos attentes relatives au trafic d'êtres humains et à l'esclavage (de la part d'un fournisseur ou d'un employé) donnera lieu à des mesures correctives pouvant aller jusqu'à la rupture de contrat, selon les circonstances. Les responsables des audits en interne et les représentants commerciaux peuvent collaborer avec des ressources provenant des fournisseurs, des employés et d'éventuels tiers pour résoudre tout cas de non-conformité. INVISTA défend un Code de conduite qui propose de nombreuses possibilités de signalement des problèmes de conformité, y compris de façon anonyme (là où la loi l'autorise). Ces problèmes sont étudiés de façon objective sous les conseils et la direction de nos services de conformité ou juridique. INVISTA interdit toute représailles à l'encontre d'une personne ayant, de bonne foi, soulevé une préoccupation.

Formation/Conseils

Bien qu'INVISTA ne dispose pas de programme de formation exhaustif et obligatoire sur la question précise du trafic d'êtres humains et de l'esclavage, INVISTA prévoit des formations destinées aux employés qui sont directement responsables de la supervision des relations avec les tiers, y compris la gestion de l'approvisionnement et de la chaîne logistique. Ces employés reçoivent des formations sur les politiques et procédures de l'entreprise visant à favoriser une chaîne logistique exempte de tout type de travail forcé et sur les méthodes disponibles pour signaler des problèmes. INVISTA forme ces employés sur le Code de conduite des employés et les Exigences envers les tiers d'INVISTA, qui traitent de l'interdiction du travail forcé.

Cette déclaration s'applique à INVISTA Equities, LLC, et à toutes ses filiales, y compris, entre autre, INVISTA S.à r.l. Cette déclaration ne s'applique pas aux pratiques des entreprises dans lesquelles INVISTA peut détenir un intérêt participatif minoritaire.